



## Communiqué de presse des organisations syndicales de salariés.es d'Auvergne – Rhône-Alpes aux élu.es du Conseil Régional AURA sur le projet de Contrat de Plan Régional des Formations de l'Orientation Professionnelle

La région a fait le choix par souci affiché de cohérence de regrouper deux schémas prescriptifs de nature économique (SRDE2I - Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation et SRESRI- Schéma Régional Enseignement Supérieur Recherche Innovation) et un contrat, le Contrat de Plan Régional des Formations de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) dont l'objectif est d'engager une dynamique commune des 4 acteurs du paritarisme (Etat, Région, OP, OS) pour accompagner et coordonner la stratégie de formation, d'orientation des évolutions et des transitions, décidées dans les schémas, pour les six ans à venir.

La temporalité unique entre deux schémas et un contrat de nature différente ajoute-t-elle une plus-value à l'ensemble ? Cette question a-t-elle été débattue ? Quelles conditions d'élaboration et de concertation ce choix aurait-il nécessité ?

Manifestement les membres du CREFOP, dont les organisations syndicales de salarié.es sont des acteurs, n'ont pas eu d'échange à ce sujet. Seul le calendrier constraint par cet impératif de regrouper schémas et contrat dans l'année suivant l'élection du Président Wauquiez a donné lieu à des réserves et des "tentatives de faire avec". Ce défaut initial a produit l'effet prévisible, les fiches actions, traduction concrète des grandes orientations, en matière de formation et d'orientation, n'ont pu être finalisées, ce qui réduit fortement la portée du contrat et des engagements.

### C'est pourquoi :

Lors de la réunion plénière du 20 juin 2022 du CREFOP ayant comme point principal à l'ordre du jour l'adoption du CPRDFOP, l'intégralité des organisations syndicales de salarié.es, CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FSU, FO et UNSA membres du CREFOP ont réitéré leurs demandes dont la nécessité d'avoir un report de l'adoption, afin de trouver un consensus.

En l'absence de prise en compte des demandes du collège des salarié.es et de concertation et de recherche de consensus en séance (article 2.6.2 du règlement intérieur) lors de la présentation du CPRDFOP par la Co-présidente Régionale du CREFOP, les organisations de salarié.es ont décidé de ne pas adopter le CPRDFOP 2022 - 2028 présenté, au CREFOP le 20 juin et ont quitté la séance.

L'intersyndicale maintient sa demande de report d'adoption du CPRDFOP, afin que ce contrat soit conforme à son ambition : Le renforcement de l'attractivité du territoire, l'accompagnement des mutations et des transitions technologiques et environnementales, pour favoriser un travail de qualité et la performance des entreprises, la sécurisation des parcours professionnels ainsi qu'un outil de l'adaptation de l'offre de formation et sa structuration pour les salariés.es et les personnes en recherche d'emploi.

Les organisations syndicales souhaitent fortement que les élu.es du Conseil Régional les soutiendront dans cette demande au sein de la Plénière du Conseil régional des 29 et 30 juin 2022, qui aura à décider de choix politiques structurants pour l'avenir de notre région, de ses territoires, ses entreprises et le monde du travail pour les six années à venir, dans un contexte de mutations et de transitions économiques et sociales à conduire et à accompagner face à l'urgence climatique.

Lyon le 29 juin 2022

### Contacts :

**CFDT** – Patrick AILLARD – 06.09.81.80.52

**CFE/CGC** – Corinne BRIVOIS – 06.23.26.18.50

**CFTC** – Hervé GOUILLOUX – 06.16.44.55.80

**CGT** – Agnès NATON – 06.40.19.91.01

**FSU** – François CLEMENT – 06.70.77.04.34

**SOLIDAIRES** – Denise MILBERGUE – 06.70.13.39.02

**UNSA** – Bruno BISSON – 06.88.99.38.75